

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	955 963
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	7 980
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	350 965 980
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 656 817
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	120 419 744
Obligations d'État	R0140	12 651 723
Obligations d'entreprise	R0150	107 768 021
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	222 196 350
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 171 290
Autres investissements	R0210	521 779
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	18 219 422
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	9 181 131
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	9 181 131
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	9 038 292
Santé similaire à la vie	R0320	341 266
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 697 025
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 602 237
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 441 869
Autres créances (hors assurance)	R0380	721 903
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 014 784
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 432 115
Total de l'actif	R0500	381 362 253

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	21 811 210
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	21 811 210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	20 288 758
Marge de risque	R0590	1 522 452
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	54 044 181
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	354 520
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	353 587
Marge de risque	R0640	933
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	53 689 661
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	50 522 086
Marge de risque	R0680	3 167 575
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 364 976
Provisions pour retraite	R0760	1 527 234
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	955 963
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 968 682
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 009 871
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 990 666
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	237 369
Total du passif	R0900	98 910 153
Excédent d'actif sur passif	R1000	282 452 101

Annexe I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410		4 675 014		1 665 210					6 340 223
Part des réassureurs	R1420		1 855 162		0					1 855 162
Net	R1500		2 819 852		1 665 210					4 485 062
Primes acquises										
Brut	R1510		4 675 014		1 665 210					6 340 223
Part des réassureurs	R1520		1 855 162		0					1 855 162
Net	R1600		2 819 852		1 665 210					4 485 062
Charge des sinistres										
Brut	R1610		2 114 044		753 009					2 867 053
Part des réassureurs	R1620		1 227 861		437 356					1 665 217
Net	R1700		886 183		315 653					1 201 836
Dépenses engagées	R1900		889 648		316 887					1 206 535
Balance - Autres dépenses techniques / revenus	R2510									288 938
Total des dépenses	R2600									1 495 473
Montant total des rachats	R2700		1 247 556		0					1 247 556

Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	49 802 286				719 800	0			50 522 086				353 587		353 587
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	8 330 204				366 822	0			8 697 025				341 266		341 266
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	41 472 082				352 979	0			41 825 061				12 321		12 321
Marge de risque	R0100	3 140 842			26 732					3 167 575				933		933
Provisions techniques – Total	R0200	52 943 128			746 533					53 689 661				354 520		354 520

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	1 437 335	-1 740 504				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	3 174 601	-1 885 375				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 737 266	144 871				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	11 889 773	8 702 155				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 204 473	5 687 433				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	9 685 301	3 014 722				
Total meilleure estimation – brut	R0260	13 327 108	6 961 650				
Total meilleure estimation – net	R0270	7 948 034	3 159 593				
Marge de risque	R0280	1 089 386	433 065				
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	14 416 494	7 394 716				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	5 379 074	3 802 057				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	9 037 421	3 592 658				

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					-303 170
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					1 289 226
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-1 592 396
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					20 591 928
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					7 891 905
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					12 700 023
Total meilleure estimation – brut	R0260					20 288 758
Total meilleure estimation – net	R0270					11 107 628
Marge de risque	R0280					1 522 452
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					21 811 210
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					9 181 131
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					12 630 079

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 - Année d'accident
Monnaie	Z0030	Total/NA
Conversions monétaires	Z0040	2 - Monnaie de déclaration

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											73 455
N-9	R0160										10 875	
N-8	R0170								50 604			
N-7	R0180							3 200				
N-6	R0190						626					
N-5	R0200					0						
N-4	R0210					14 921						
N-3	R0220				25 099							
N-2	R0230			407 964								
N-1	R0240		10 027 229									
N	R0250	83 687 130										

	Pour l'année en cours
	C0170
R0100	73 455
R0160	10 875
R0170	50 604
R0180	3 200
R0190	626
R0200	0
R0210	14 921
R0220	25 099
R0230	407 964
R0240	10 027 229
R0250	83 687 130
Total	R0260 94 301 101

Somme des années (cumulés)
C0180
50 397 559
92 895 106
84 986 253
83 351 758
79 761 506
71 248 386
70 114 631
62 994 527
76 017 486
90 631 866
83 687 130
846 086 208

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											805 781
N-9	R0160										241 146	
N-8	R0170								150 157			
N-7	R0180							51 905				
N-6	R0190						59 581					
N-5	R0200					0						
N-4	R0210					0						
N-3	R0220				12 152							
N-2	R0230			400 380								
N-1	R0240		3 791 342									
N	R0250	17 046 352										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	792 587
R0160	237 197
R0170	147 698
R0180	51 055
R0190	58 605
R0200	0
R0210	0
R0220	11 938
R0230	341 386
R0240	3 096 603
R0250	15 854 858
Total	R0260 20 591 928

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 329 307	5 329 307			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	277 122 794	277 122 794			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	955 963				955 963
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	282 452 101	282 452 101			0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	282 452 101	282 452 101			0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	282 452 101	282 452 101			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	282 452 101	282 452 101			0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	282 452 101	282 452 101			
Capital de solvabilité requis	R0580	51 140 443				
Minimum de capital requis	R0600	12 785 111				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	552%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2209%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	282 452 101	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 329 307	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	277 122 794	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-31 740 221	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-303 170	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-32 043 391	

Annexe I
S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	2-Déclaration normale
-------------	-----------------------	-----------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	35 992 116	XXXXXX	XXXXXX
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 092 382	XXXXXX	XXXXXX
Risque de souscription en vie	R0030	2 094 237		
Risque de souscription en santé	R0040	20 922 784		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-13 774 800	XXXXXX	XXXXXX
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	XXXXXX	XXXXXX
Capital de solvabilité requis de base	R0100	47 326 719	XXXXXX	XXXXXX

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 813 725
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	51 140 443
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0
Capital de solvabilité requis	R0220	51 140 443
Autres informations sur le SCR		XXXXXX
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement économique	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
		5 419 499	0				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 948 034	96 185 868	0	0		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	3 159 593	1 309 399	0	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
		0	47 207				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0		24 523 732			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		16 948 351			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		0			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		365 299			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0				19 245 647

Annexe I**S.28.02.01****Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie****Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	5 466 706
Capital de solvabilité requis	R0310	51 140 443
Plafond du MCR	R0320	23 013 199
Plancher du MCR	R0330	12 785 111
MCR combiné	R0340	12 785 111
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
Minimum de capital requis	R0400	12 785 111

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	5 419 499	47 207
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	50 698 826	441 617
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	22 814 472	198 728
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	12 674 707	110 404
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	12 674 707	110 404
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000	3 700 000
Montant notionnel du MCR	R0560	12 674 707	3 700 000